COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents: Mme DUBOIS. MM. MARTIN (proc. de Mme SENECHAL). JAKUBOWSKI (proc. de M. RICHARD). Mmes VAN HEGHE. MEQUIGNON. M. HAGE. Mmes NOBLE. COURTIN. M. PRETTRE. Mme BRUYER. M. VANDERSTEEN. Mme MALECKI. M. SMURAGA. Mme MILLER. MM. RUCAR. JUSZCZAK. Mme WANNEPAIN. M. ZAHDOUR. Mme PECRIAUX. M. CASTIEN. Mme WOS. M. COOL. Mmes MAGDELON. BARLET. MM. FRANCONVILLE. BONNEL. Mme DEHAENE

<u>Etaient absents</u>: M. RICHARD. Mme SENECHAL, excusés.

ORDRE DU JOUR

- 1 Appel
- 2 Désignation du Secrétaire de séance
- 3 Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016
- 4 Compte rendu des décisions du Maire
- 5 Frais de Mission Déplacement de Monsieur Bernard MARTIN, Adjoint et de Madame Anne-Marie BRUYER, Conseillère Municipale déléguée à RASZKOW
- 6 Dotation de Solidarité Urbaine 2015
 - Rapport d'utilisation
- 7 Achat d'Equipements pour les Centres de Loisirs d'Eté
 - demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales
- 8 Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
 - Fixation du Coefficient Multiplicateur unique
- Perception et contrôle par la Fédération Départementale d'Energie du Pasde-Calais
- 9 Personnel Communal
 - Modification du tableau des effectifs
- 10 Modification des Statuts de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN suite à l'entrée en vigueur de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
- 11 Approbation de la modification des Statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62)
- 12 Convention entre l'Etat et la Commune de DOURGES pour la transmission dématérialisée de certains actes soumis au Contrôle de Légalité
- 13 Avenant à la Convention passée entre la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN et les Communes membres pour la mise en réseau des Bibliothèques et Médiathèques de l'Agglomération HENIN CARVIN
- 14 Reprise de concessions en état d'abandon
- 15 Cession du Chemin Rural dit Chemin Vert et d'une partie du Chemin de la Motte à la Société Publique Locale d'Aménagement DELTA 3
 - Rectification
- 16 Exercice du Droit de Préemption Urbain par la Commune
 - Changement d'affectation
- 17 Cession d'un garage et d'un terrain cadastrés AH 699 et AH 825 rue Hoche

- 18 Cession d'un ensemble foncier à la SA NOREVIE sis rue Jean Jaurès
- 19 Dénomination de l'opération communautaire ZAC Quai du Rivage
- 20 Installations classées pour la protection de l'environnement Société AS-24 Station de distribution de carburants sur la plate-forme DELTA 3 Commune de DOURGES Consultation du public
 - Avis du Conseil Municipal
- 21 Compte Rendu des Commissions

Madame le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1 - Appel

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Denis COOL fait remarquer que les deux mêmes Conseillers Municipaux sont régulièrement absents aux réunions de Conseil Municipal et souhaite vérifier leur procuration.

Madame le Maire répond qu'elles sont à disposition au Secrétariat général.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Marion WOS est désignée secrétaire de séance.

3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire, le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions.

4 - Compte rendu des décisions du Maire

→ décision n° 2016-05 : Référé au Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

Les gens du voyage occupant illicitement les terrains communaux situés sur le Parc Jean Moulin aux lieudits « A l'ouest du Moulin Neuf » cadastrés Section AK n°s 274, 329, 288 et « la Cité Bruno » cadastrés Section AK n°s 193, 231,236, 237 et 290, Maître Jean-Pierre COLPAERT avocat à HENIN BEAUMONT a été chargé de représenter les intérêts de la Ville afin d'en obtenir la libération.

Le Conseil Municipal en prend acte.

5 - <u>Frais de Mission - Déplacement de Monsieur Bernard MARTIN,</u> <u>Adjoint et de Madame Anne-Marie BRUYER, Conseillère Municipale</u> déléguée à RASZKOW

Madame Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du partenariat entre la Ville de DOURGES et la Ville de RASZKOW, Monsieur Bernard MARTIN, Adjoint et Madame Anne-Marie BRUYER, Conseillère Municipale déléguée ont effectué un déplacement en POLOGNE du 27 au 30 août 2016 à l'occasion de la Fête de la Moisson et souhaite la prise en charge des frais de mission par la Commune (frais de transport, de parking et d'hébergement) qui se chiffrent à 982,82 € pour les deux élus.

La proposition est adoptée à l'unanimité (Monsieur Bernard MARTIN et Madame Anne-Marie BRUYER ne prenant pas part au vote).

6 - Dotation de Solidarité Urbaine 2015

- Rapport d'utilisation

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine perçu par la Commune s'est élevé à 201 226 € pour l'année 2015 et a été affecté aux actions de développement social urbain suivantes :

- Activités en faveur des publics jeunes et petite enfance
- Diversification des activités des Centres de Loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la Commune, conformément à l'article L. 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7 - Achat d'Equipements pour les Centres de Loisirs d'Eté

- demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Madame le Maire expose à l'Assemblée que des crédits ont été inscrits au Budget 2016 pour l'achat d'Equipements pour les Centres de Loisirs d'Eté.

La Commune ne disposant pas actuellement de matériel suffisant pour le développement de l'activité Camping et son ouverture au plus grand nombre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin de bénéficier d'une aide à l'investissement à hauteur de 40% de la dépense estimée à 1 082,59 € H.T.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

- Fixation du Coefficient Multiplicateur unique
- Perception et contrôle par la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais

Madame le Maire expose à l'Assemblée les évolutions opérées par la loi du 7 décembre 2010 qui a modifié en profondeur le régime des Taxes Communales et Départementales sur la Consommation Finale d'Electricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Elle propose d'actualiser pour l'année 2017 le coefficient multiplicateur à 8,50 pour les consommations d'électricité sur le territoire de la Commune et de confier à compter du 1^{er} janvier 2017 la perception et le contrôle de la taxe par la FDE62

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - Personnel Communal

- Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire expose à l'Assemblée que pour permettre la nomination d'un agent ayant passé avec succès le concours d'Adjoint Administratif de 1ère classe, une modification du tableau des effectifs est nécessaire,

Elle propose la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps non complet (25h/semaine) à compter du 1er octobre 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10 - <u>Modification des Statuts de la Communauté d'Agglomération</u> <u>HENIN CARVIN suite à l'entrée en vigueur de la loi portant</u> <u>Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)</u>

Madame le Maire informe que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment le titre II « des intercommunalités renforcées » prévoit une modification des compétences obligatoires et optionnelles des Communautés d'Agglomération.

Par délibération en date du 30 juin 2016, le Conseil Communautaire a ainsi acté la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN afin de

les mettre en conformité avec la nouvelle rédaction des compétences issues de la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'HENIN CARVIN.

11 - <u>Approbation de la modification des Statuts de la Fédération</u> <u>Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62)</u>

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'en date du 19 mars 2016 le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) a adopté une délibération visant à faire évoluer ses statuts.

Cette modification porte essentiellement sur la mise à jour des compétences de la Fédération vis-à-vis de la loi sur la Transition Energétique et Croissance Verte et la mise à jour des adhérents vis-à-vis de la loi MAPTAM. La Communauté Urbaine d'Arras devient ainsi adhérente en lieu et place des Communes qui la composent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, telle que rédigée dans la délibération du Comité Syndical du 19 mars 2016.

12 - <u>Convention entre l'Etat et la Commune de DOURGES pour la transmission dématérialisée de certains actes soumis au Contrôle de Légalité</u>

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dispose que les Collectivités peuvent choisir d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité via un dispositif homologué.

Elle propose que la Commune de DOURGES recoure à ce nouveau procédé qui s'inscrit dans une démarche générale de modernisation des services.

Monsieur Tony FRANCONVILLE propose que dans le cadre de la modernisation des services, la réservation des repas de cantine et le paiement des factures puissent aussi se faire de façon dématérialisée.

Madame le Maire répond que ce point est actuellement à l'étude.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13 - Avenant à la Convention passée entre la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN et les Communes membres pour

<u>la mise en réseau des Bibliothèques et Médiathèques de l'Agglomération HENIN CARVIN</u>

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Bibliothèque municipale « Patrick DEFRANCQ » est entrée en réseau avec les autres établissements de lecture publique du territoire intercommunal et que dans ce cadre, la Commune de DOURGES a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN qui fixe les engagements de chacune des parties dans le cadre de cette mise en réseau.

Plus de 2 ans après la mise en œuvre du déploiement du système, il est nécessaire d'actualiser ladite convention par la validation d'un avenant qui précise les différents aspects de son fonctionnement et l'ensemble des axes de coopération de la mise en réseau.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14 - Reprise de concessions en état d'abandon

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la possibilité pour une Commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile.

Une telle procédure a été engagée dans notre cimetière le 23 octobre 2012 pour les concessions ayant plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et étant en état d'abandon.

Celle-ci vise 56 concessions.

La publicité a été largement effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière, de la Mairie et par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

19 familles se sont fait connaître et ont demandé l'arrêt de la procédure.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reprise des 37 concessions restantes, en état d'abandon.

Les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15 - Cession du Chemin Rural dit Chemin Vert et d'une partie du Chemin de la Motte à la Société Publique Locale d'Aménagement DELTA 3

- Rectification

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 23 juin 2016, le Conseil Municipal a accepté la cession du Chemin Rural dit Chemin Vert et d'une partie du Chemin de la Motte à la Société Publique Locale d'Aménagement DELTA 3.

Par courrier en date du 2 septembre 2016, Maître BAILLEUX, chargé de la rédaction de l'acte notarié, nous signale que la cession se fait au profit du Syndicat Mixte pour la Plate-Forme Multimodale de DOURGES, bénéficiaire d'une Déclaration d'Utilité Publique et non comme indiqué dans ladite délibération à la Société Publique Locale d'Aménagement DELTA 3.

Il convient donc de régulariser cette erreur matérielle afin de ne pas fragiliser l'acte de cession desdits chemins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16 - Exercice du Droit de Préemption Urbain par la Commune

- Changement d'affectation

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par arrêté en date du 2 avril 2009, la Commune a exercé son Droit de Préemption pour l'acquisition d'un bien (garage et terrain) sis rue Hoche, cadastré AH 699 et AH 825 pour une contenance totale de 27 m².

Elle précise que la situation de l'immeuble présentait un intérêt majeur pour la réalisation d'un ouvrage paysager destiné à améliorer la qualité urbaine et la sécurité routière à l'entrée de la rue.

Depuis, un programme de construction de logements « Résidence de la Malterie » a été réalisé intégrant un aménagement paysager qualitatif ainsi que la réalisation d'une voirie desservant désormais le lotissement et la placette, rue Hoche prolongée, récemment aménagée par la Commune.

L'objet de la préemption n'ayant donc aujourd'hui plus d'intérêt, il convient de procéder au changement d'affectation du bien acquis par l'exercice du Droit de Préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17 - Cession d'un garage et d'un terrain cadastrés AH 699 et AH 825 rue Hoche

Madame le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 25 avril 2016, Monsieur LINO TEIXEIRA Daniel représentant la SARL TEIXEIRA BAT a fait part à la Commune de son intérêt pour acquérir le bien cadastré AH 699 et AH 825 (garage et terrain) sis rue Hoche.

Considérant que ce bien est inoccupé depuis longtemps, **Madame le Maire** propose de céder ce patrimoine non utilisé et générateur de frais financiers pour la Commune, au prix de 900 € H.T, conformément à l'estimation du Service des Domaines.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18 - Cession d'un ensemble foncier à la SA NOREVIE sis rue Jean Jaurès

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la SA NOREVIE se propose d'acquérir à la Commune le foncier bâti sis rue Jean Jaurès, composé de l'ancienne école et du Commissariat de Police fermé depuis plus de 6 ans, d'une superficie totale de $1\,613\text{m}^2$ avant arpentage.

Cette demande est présentée dans l'objectif de réaliser un programme de construction immobilière comprenant un collectif de 23 logements (8T2, 13T3, 2T4) et de 7 boxes, après démolition de l'existant.

Elle précise que des surcoûts importants liés au projet ont été chiffrés par le bailleur tels que les coûts de désamiantage, le traitement des héberges des bâtiments voisins, ainsi que les contraintes liées aux prescriptions des « Architectes des Bâtiments de France ».

Madame le Maire propose que la transaction s'opère à hauteur de 67 000 € H.T.

L'effort ainsi consenti par la Commune sur le prix de cession du foncier, permettra au bailleur de bénéficier de la participation de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN au titre du Fonds d'Intervention Foncier et Urbain à montant équivalent.

Monsieur Tony FRANCONVILLE demande si la Commune respecte actuellement son quota de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU.

Madame le Maire répond que nous dépassons le quota des 25% exigé par la loi car les logements des deux Cités Bruno entrent dans ces critères.

Monsieur Tony FRANCONVILLE pense que la Commune pourrait ainsi envisager un projet différent que la construction de logements sociaux tel que par exemple une Maison des Associations ou un Centre Culturel.

Madame le Maire répond que la liste des demandes de logements sur la Commune est longue.

Monsieur Denis COOL s'étonne du faible nombre de boxes prévus au projet et pense que l'actuel parking situé à l'arrière des bâtiments, rue Pantigny, pourrait être prolongé afin de gagner des places de stationnement en Centre Ville.

Madame le Maire répond que le projet prévoit bien évidemment des places de parking en nombre suffisant et que les 7 boxes viennent en complément de celles-ci.

Monsieur Sylvain CASTIEN demande si la Halte-Garderie et les Ecoles seront en mesure d'accueillir les enfants de ces nouveaux logements.

Madame le Maire répond que les enfants scolarisés en Primaire glisseront à court terme vers le Collège et libéreront ainsi des places pour les nouveaux arrivants, l'objectif étant d'éviter la fermeture de classes car à la présente rentrée, il y a déjà eu 30 élèves en moins d'inscrits.

La proposition est adoptée par 27 voix Pour et 2 voix Contre.

19 - <u>Dénomination de l'opération communautaire ZAC Quai du Rivage</u>

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN a aménagé une Zone d'Aménagement Concerté à vocation économique « Quai du Rivage » sur les Communes de DOURGES et de NOYELLES-GODAULT.

Madame le Maire invite l'Assemblée à choisir la dénomination de la voie desservant la zone visée.

Elle propose la dénomination suivante : Quai du Rivage.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20 - <u>Installations classées pour la protection de l'environnement - Société AS-24 - Station de distribution de carburants sur la plateforme DELTA 3 - Commune de DOURGES - Consultation du public</u>

- Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire présente à l'Assemblée la demande de la Société AS-24 dont le siège social se situe Parc Tertiaire Ar Mor – 1, Boulevard du Zénith – BP 90272 – 44818

SAINT HERBLIN Cédex en vue du projet d'exploiter une station de distribution de carburants sise sur la Plate-Forme DELTA 3 sur le territoire de la Commune de DOURGES, soumise à la consultation du Public du 3 octobre 2016 au 3 novembre 2016 inclus.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Denis COOL souhaite connaître l'emplacement exact de la station de carburants.

Madame le Maire répond qu'elle sera située après le canal sur la gauche.

Madame Stéphanie BARLET s'inquiète de la proximité des habitations.

Madame le Maire rappelle que ce dossier fait l'objet d'une consultation du public du 3 octobre au 3 novembre et que l'extension de la Plate-Forme DELTA 3 engendre de nombreux emplois pour le Territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 Contre et 3 Abstentions, émet un avis favorable à la demande présentée par la Société A.S 24.

21 - Compte Rendu des Commissions

Madame COURTIN Maryvonne rend compte des travaux de la Commission
Action Sociale - Seniors du 6 septembre 2016

Monsieur	JAKUBOWSKI	André rend	compte	des	travaux	de la	Commission
Travaux -	Environnement U	Jrbain et Sécu	rité du 27	7 sep	otembre 2	2016	

Monsieur Denis COOL fait part que dans le cadre du Plan Vigipirate, une réunion d'information des Présidents d'Associations a été programmée par la Municipalité le lundi 3 octobre prochain.

Il s'étonne de ne pas avoir encore reçu son courrier d'invitation.

Madame le Maire répond que l'ensemble des courriers ont été envoyés, et qu'il devrait le recevoir.

Monsieur Sylvain CASTIEN précise qu'en cette période de vigilance accrue, l'entrée des écoles est interdite au public. Cependant, il s'étonne que l'accès soit autorisé pendant les Temps d'Activités Périscolaires.

Madame Joseline NOBLE confirme que les bâtiments sont effectivement fermés au public.

Monsieur Tony FRANCONVILLE demande si des solutions d'aménagement ont été trouvées pour la sécurisation du Stade LESNIK.

Madame le Maire répond que dans un premier temps, le site a été sécurisé pour éviter une nouvelle intrusion des Gens du Voyage.

En parallèle, les Services étudient une solution durable qui sera budgétée sur l'exercice 2017.

Monsieur Patrick BONNEL informe l'Assemblée qu'il a remis à Madame le Maire une motion intitulée « Ma Commune sans migrants ».

Madame le Maire répond qu'elle ne présentera pas cette motion lors de ce Conseil Municipal car c'est une tactique politicienne qui vise à dénoncer les Maires qui n'y adhérent pas dans un seul but électoraliste. Nous ne sommes d'ailleurs pas concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 6 octobre 2016 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire, J.M. DUBOIS